



ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE le Règlement (2019)-100-26 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement au plan 14 - affectation du sol adopté par le conseil municipal le 8 avril 2019, est **entré en vigueur le 17 mai 2019**, date de la délivrance du certificat de conformité à son égard émis suite à l'approbation par le conseil de la MRC des Laurentides.

En résumé, le règlement a pour objet :

- D'agrandir l'affectation publique et institutionnelle « PI » à même une partie des aires d'affectations résidentielle faible densité « RA » et résidentielle forte densité « RF »;
- D'agrandir l'affectation résidentielle forte densité « RF » à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle faible densité « RA »;
- D'agrandir l'affectation résidentielle faible densité « RA » à même une partie de l'aire d'affectation résidentielle forte densité « RF ».

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au Service du greffe, 1145, rue de Saint-Jovite, pendant les heures de bureau.

Donné à Mont-Tremblant ce 12 juin 2019.

Louise Boivin, avocate et OMA, greffière adjointe

APPEL D'OFFRES INC-2019-01

FOURNITURE D'UN CAMION AUTOPOMPE NEUF OU DÉMONSTRATEUR

La Ville de Mont-Tremblant requiert des soumissions pour l'acquisition d'un camion autopompe neuf ou démonstrateur. La Ville a choisi d'utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres afin d'obtenir un bon rapport qualité/prix.

Les soumissions dûment complétées sur les formulaires préparés par la Ville de Mont-Tremblant et signées seront reçues dans des enveloppes scellées, cachetées et clairement identifiées portant la mention « **Appel d'offres INC-2019-01 FOURNITURE D'UN CAMION AUTOPOMPE NEUF OU DÉMONSTRATEUR** ».

Les soumissions doivent être reçues au bureau du Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Tremblant en mains propres ou par messagerie spéciale (à l'exception de la poste prioritaire), **au plus tard le vendredi 12 juillet 2019 à 10 h**, à l'adresse suivante :

Service de sécurité incendie
Ville de Mont-Tremblant
1250, chemin du Village
Mont-Tremblant (Québec) J8E 1G7

L'ouverture des soumissions se fera publiquement au bureau du Service de sécurité incendie, immédiatement après l'expiration du délai de réception des soumissions. L'heure officielle est déterminée par l'horloge de ce même Service.

Les formulaires seront disponibles sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec, SE@O à l'adresse suivante www.seao.ca à compter **du 12 juin 2019**. Ne seront considérées que les soumissions présentées sur les formulaires délivrés par ce site.

La Ville ne s'engage d'aucune manière à accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage, laquelle est assimilée à la soumission la plus basse, ni toute autre soumission reçue.

Cet appel d'offres ne constitue pas une offre de contracter avec aucun des soumissionnaires. De ce fait, elle n'a aucune obligation de quelque nature que ce soit ni aucuns frais d'aucune sorte envers les soumissionnaires

Donné à Mont-Tremblant ce 12 juin 2019.

Mathieu Darmana, directeur au Service de sécurité incendie